

PLAN D'ÉCHELONNEMENT DE PAIEMENT

Conformément à l'Article 4 du Contrat de Vente signé le 19/02/2025, le prix total de la parcelle s'élève à 4500 \$ (quatre mille cinq cent dollars américains). L'acompte s'élève à 250\$ américains. Le solde du montant, soit 4250\$ américains sera réglé en dix paiements mensuels égaux de 425\$ américains chacun, selon le calendrier cidessous.

N° de Paiement	Date d'Échéance	Montant (USD)
0. Acompte	19/02/2025	250 \$
1	19 février 2025	425 \$
2	19 mars 2025	425 \$
3	19 avril 2025	425 \$
4	19 mai 2025	425 \$
5	19 juin 2025	425 \$
б	19 juillet 2025	425 \$
7	19 août 2025	425 \$
8	19 septembre 2025	425 \$
9	19 octobre 2025	425 \$
10	19 novembre 2025	425 \$

NB : Ce plan est soumis aux termes et conditions stipulés dans le contrat de vente, notamment les intérêts de retard mentionnés à l'Article 10.

Ce plan de paiement est un plan ouvert, vous avez la possibilité de payer un montant mensuel plus élevé ou de solder le montant de la dette avant la fin de l'échéancier.